



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances, de la
Commande Publique,
des Affaires Juridiques et
Immobilières

DFCPAJI_AR2024_0054

Délégation de signature à
Madame Stéphanie PROVOST
Responsable du Pôle Etudes – Gestion
Budgétaire et Marchés

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R. 2122-8 ;

Vu l'arrêté du 13 février 2024 portant titularisation de Madame Stéphanie PROVOST au grade d'attaché territorial ;

Vu la lettre du 25 juillet 2022 relative à la mutation de Madame Stéphanie PROVOST sur le poste de responsable du pôle études – gestion budgétaire et marchés au sein de la Direction de l'Architecture et des Ateliers municipaux ;

Considérant que Madame Stéphanie PROVOST est responsable du pôle études – gestion budgétaire et marchés au sein de la Direction de l'Architecture et des Ateliers municipaux depuis le 1^{er} septembre 2022 ;

Considérant que Madame Stéphanie PROVOST est fonctionnaire de catégorie A ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de donner délégations de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Stéphanie PROVOST**, responsable du pôle études – gestion budgétaire et marchés, pour la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de dépenses et notamment relatifs à la gestion des factures de la Direction.

Article 2 : L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation
Fonction, prénom et nom du signataire

Article 3 : Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 5 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 2 AVR. 2024

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Signature et paraphe de l'agent délégataire :

SP

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a rectangular box.

Accusé réception en Préfecture le : - 2 AVR. 2024

Publié sur le site Internet le : - 2 AVR. 2024

